

« Non, le Collège ne censure personne ! »

La majorité est accusée de vouloir museler l'opposition dans le bulletin communal

Ambiance tendue à Wellin entre la majorité et l'opposition. Cela s'est par exemple ressenti lors du dernier conseil communal (celui-ci est visible sur YouTube). En cause notamment : la publication d'articles émanant de l'opposition dans le bulletin communal. L'opposition dénonce une forme de censure. La bourgmestre, Anne Bughin, s'en défend.

Elles sont rares, les communes, où les élus de la majorité et l'opposition se tiennent par la main en se regardant tendrement dans le blanc des yeux. Rares aussi celles où l'opposition se voit donner l'opportunité de publier des textes dans le bulletin communal. À Wellin, si le premier point est définitivement à reléguer aux oubliettes, le second est toujours de mise. Plus pour longtemps, craignent certains conseillers de l'opposition. Qui dénoncent une mainmise totale de la majorité PS – cdH sur les publications figurant dans le bulletin communal, qui doit paraître deux fois l'an. « Déjà qu'il avait fallu batailler pour obtenir la diffusion publique sur Youtube des Conseils communaux par le blog de Wellin (hébergé par Sudpresse, Ndlr). Désormais, c'est officiel à Wellin : le texte de l'opposition doit être validé par la majorité avant sa publication dans le bulletin communal ! », s'indigne Benoît Closson, conseiller « Avec Vous ». Selon ce conseiller de l'opposition, les choses iraient même plus loin : le bulletin communal risquerait d'être purement et simplement supprimé, compte tenu de l'article qu'il projette d'y publier. Article il est vrai assez peu complaisant envers le Collège (lire ci-contre). Au conseil communal de lundi dernier (dont vous retrouvez l'intégralité sur notre blog régional wellin.blogs.sudinfo.be ou sur YouTube), la question de l'impression de ce bulletin a d'ailleurs donné lieu à une passe d'armes entre le premier échevin Tavier et le conseiller Closson. Pour faire court, Guillaume Tavier reproche à l'opposition d'avoir rendu le texte en retard. Trop tard, en tout cas, que pour être publié. Le texte a été rendu le 17 janvier. Jour où le Collège s'est réuni justement pour valider les textes du bulletin... « Or les textes devaient être approuvés lors de cette séance pour les transmettre ensuite dans un ordre pré-défini, comme le souhaitait l'imprimeur. Le contenu du bulletin communal serait donc fixé lors de ce Collège. À cette date, le seul texte manquant était le vôtre » a indiqué le Premier échevin à Benoît Closson. Qui voit dans l'emploi du verbe « approuver » la menace d'une censure. Contactée suite au conseil communal, la bourgmestre de Wellin, Anne Bughin, s'en défend. « Non, le Collège ne censure personne ! On n'a jamais retouché une virgule de quoi que ce soit. Après, comme je suis éditeur responsable de ce bulletin communal, il est normal que je puisse avoir un droit de regard sur ce qui s'y trouve, non ? Ne serait-ce que pour relire l'orthographe ! », lance-t-elle. « Mais je le dis et je le répète : même si cela nous est désagréable, ce qui peut être le cas, on ne censure rien du tout ». Benoît Closson n'en démord pas. Et il fait remarquer « qu'avant, la majorité prenait connaissance du texte de l'opposition en même temps que les citoyens, c'est-à-dire à la parution du bulletin communal ».

Que dit l'article prétendument « censuré » ?

Le texte que l'opposition entend faire paraître dans le bulletin communal (dont la publication est prévue mi-février), n'est pas tendre avec le Collège. Il y est question de « l'affaïssement de l'Hôtel de ville, qui n'a toujours pas trouvé de solution ni technique ni financière ». Mais aussi des budgets communaux, « qui présentent des bonis gonflés par des recettes artificielles, si bien que, au final, les comptes sont systématiquement en déficit ». Autre récrimination: « En 2016, la plupart des taxes communales ont été augmentées, dont la plus importante, la taxe additionnelle à l'impôt des

personnes physiques, au détriment du pouvoir d'achats des Wellinois », assène carrément « Avec Vous ! ». Vous en voulez encore ? Allons-y. La liste de doléances est longue... «Le Collège manque de considération envers les commerçants et indépendants locaux... C'est assez symptomatique dans le dossier du PCA Gilson où les arguments raisonnables de la Menuiserie Charles et l'entreprise Balfroid n'ont pas été entendus par le Collège. Voyez également l'imprimerie Banneux qui a failli perdre le marché d'impression du bulletin communal (on y revient, Ndlr) pour des raisons juridiquement fantaisistes, voyez la Boucherie Lefebvre qui a perdu des clients durant plusieurs semaines suite au blocage de la rue de Beuraing sans raison sérieuse ». Un dernier pour la route ? « La majorité fait preuve au mieux, d'un amateurisme déconcertant, au pire, d'une incompétence surprenante». Ambiance...